

Summary of product characteristics for a biocidal product

Pelgar difenacoum ble concasse

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

BE-0000303-0000

BE2012-0014

Table Of Contents

1. Administrative information	1
1.1. Trade name(s) of the product	1
1.2. Authorisation holder	1
1.3. Manufacturer(s) of the product	1
1.4. Manufacturer(s) of the active substance(s)	1
2. Product composition and formulation	2
2.1. Qualitative and quantitative information on the composition of the product	2
2.2. Type of formulation	2
3. Hazard and precautionary statements	2
4. Authorised use(s)	3
4.1.1 Use-specific instructions for use	4
4.1.2 Use-specific risk mitigation measures	4
4.1.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid instructions and emergency measures to protect the environment	4
4.1.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its packaging	4
4.1.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product under normal conditions of storage	4
4.2.1 Use-specific instructions for use	8
4.2.2 Use-specific risk mitigation measures	8
4.2.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid instructions and emergency measures to protect the environment	8
4.2.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its packaging	8
4.2.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product under normal conditions of storage	8
4.3.1 Use-specific instructions for use	12
4.3.2 Use-specific risk mitigation measures	12
4.3.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid instructions and emergency measures to protect the environment	12
4.3.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its packaging	12
4.3.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product under normal conditions of storage	12
5. General directions for use	14
5.1. Instructisons for use	14
5.2. Risk mitigation measures	14
5.3. Particulars of likely direct or indirect effects, first aid instructions and emergency measures to protect the environment	15
5.4. Instructions for safe disposal of the product and its packaging	15
5.5. Conditions of storage and shelf-life of the product under normal conditions of storage	15
6. Other information	15

1. Administrative information

1.1. Trade name(s) of the product

Trade name(s)

Belgique Pelgar difenacoum ble concasse

1.2. Authorisation holder

Name and address of the authorisation holder

Name	PelGar International Limited
Address	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton
Authorisation number	BE-0000303-0000
Suffixes to the authorisation number linked to trade names	
R4BP reference number	BE2012-0014
Date of the authorisation	2012-03-21
Expiry date of the authorisation	2020-08-31

1.3. Manufacturer(s) of the product

Name of manufacturer

PelGar International Limited

Address of manufacturer

Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
--

Location of manufacturing sites

Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
--

1.4. Manufacturer(s) of the active substance(s)

Name of manufacturer	PelGar International Limited
Address of manufacturer	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Location of manufacturing sites	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Product composition and formulation

2.1. Qualitative and quantitative information on the composition of the product

Common name	IUPAC name	Function	CAS number	EC number	Content
Difenacoum		Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.005

Common name	IUPAC name	Function	CAS number	EC number	Content
-------------	------------	----------	------------	-----------	---------

2.2. Type of formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Hazard and precautionary statements

Hazard statements

Respectez les instructions d' utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l' environnement.

Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Precautionary statements

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l' étiquette avant utilisation.

Tenir à l' écart des matières combustibles

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter le rejet dans l' environnement.

Porter des gants de protection .

EN CAS D' INGESTION:Appeler immédiatement un médecin.

Stocker dans un récipient fermé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale.

4. Authorised use(s)

4.1

Dans et autour des bâtiments - non professionnel

Product Type

TP14 - Rodenticides

Where relevant, an exact description of the

Pour une utilisation dans et autour des bâtiments.

Pour une utilisation contre les souris, sont autorisées les boites d'appât disponibles dans le commerce (pré-remplies ou rechargeables) ou autres points d'appât couverts/protégés. Pour une utilisation contre les rats, seules sont autorisées les boites d'appât avec verrouillage de sécurité (pré-remplies ou rechargeables) disponibles dans le commerce. Pour les rats et les souris, l'appât doit être fourni dans des sachets, contenant chacun juste assez d'appât pour un point d'appât (rat ou souris). Le conditionnement entier doit contenir un maximum de 1,5 kg d'appât. Les stations d'appâts / postes d'appât sont placés manuellement dans la zone infestée par les rongeurs. Idéalement les boîtes d'appâts fermées devraient être fixées au sol. Le produit ne doit jamais être déposé au hasard.

Target organism(s) (including development stage)

Rattus norvegicus-Adultes et juvéniles-Brown rat
Mus musculus-Adultes et juvéniles-House mouse
Rattus rattus-Adultes et juvéniles-Roof rat

Field(s) of use

Intérieur
Extérieur

Application method(s)**Application des appâts**

Application d'appâts dans des boîtes d'appât (rats et souris) ou des points d'appât couverts et protégés (souris uniquement).

Description détaillée: placer les appâts aux endroits où il y a des signes d'activité des rongeurs, tels que excréments frais, dans ou près des nids et refuges, passages empruntés par les rongeurs et sources de nourriture. Répartir les appâts dans la zone infestée.

Rats : jusqu'à 200g d'appât tous les 10 mètres (5 mètres en cas de forte infestation). Si après 7 à 10 jours, aucun signe d'activité des rongeurs n'est remarqué aux alentours des appâts, déplacer ceux-ci dans une zone de plus forte activité.

Souris : jusqu'à 40g d'appât tous les 5 mètres (2 mètres en cas de forte infestation). Les souris étant très curieuses, il est conseillé de déplacer les appâts tous les 2 à 3 jours, lors de leur inspection ou remplissage.

Inspecter régulièrement les points d'appâtage pendant les premiers 10-14 jours de la campagne et remplacer les appâts consommés ou souillés par l'eau ou la poussière.

Protéger les points d'appâtage des animaux non visés et de l'eau, de préférence en utilisant des postes d'appâtage disponibles dans le commerce. Dans la lutte contre les rats, des stations d'appât avec verrouillage de sécurité doivent être utilisées. Pour les souris, si celles-ci ne sont pas disponibles, placer l'appât dans un récipient dans un morceau de tuyau ou sous une ardoise, une planche ou une tôle ondulée solidement fixée au mur et suffisamment lestée de sorte qu'ils soient hors d'accès des enfants, oiseaux et animaux non visés ; plus particulièrement les chiens, les chats, les cochons et volailles. Si possible, sécuriser les appâts de sorte qu'ils ne puissent pas être emportés. Les sachets peuvent être attachés au moyen d'un fil métallique ou cloués en place.

Si tout l'appât a été consommé à un certain endroit, augmenter la quantité de points d'appât ; ne pas augmenter la quantité d'appât. Il est plus efficace d'utiliser beaucoup de points d'appâtage avec une faible quantité d'appât plutôt que peu de points d'appâtage avec de grosses quantités d'appât. Celles-ci augmentent les risques pour la faune sauvage et les animaux non visés.

Les rongeurs morts doivent être ramassés à intervalles réguliers durant le traitement, au moins aussi souvent que pour le contrôle et le réapprovisionnement des appâts. En certaines circonstances, une inspection journalière peut être nécessaire. Éliminer les rongeurs morts conformément aux prescriptions légales en vigueur.

- Application des appâts - Rats: jusqu'à 200g d'appât tous les 10 mètres (5 mètres en cas de forte infestation). Souris: jusqu'à 40g d'appât tous les 5 mètres (2 mètres en cas de forte infestation).

Application rate(s) and frequency

100.0 -
La fréquence d'application est habituellement de 2 à 4 applications par an, tous les 3 à 6 mois.
Répéter le traitement si nécessaire, suite à ré-infestation, typiquement tous les 3 à 6 mois. La durée d'un programme de traitement peut aller jusqu'à 5 semaines.

Category(ies) of users

Grand public (non professionnel)

Pack sizes and packaging material

Sachet - PE ou PP/papier ou PP ou PE/alu ou PE/papier/alu - 10, 20, 30, 40, 50, 100 ou 200 g
Seau - PP - Jusqu'à 1.5 kg
Pot - PP ou PE - Jusqu'à 1.5 kg
Blister - PET/PE ou PP/PE ou papier/PE - Jusqu'à 1.5 kg
Boite - Papier, carton - Jusqu'à 1 kg

4.1.1 Use-specific instructions for use

Aucune.

4.1.2 Use-specific risk mitigation measures

Laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit et avant de manger.
Le produit ne peut être utilisé que dans des endroits inaccessibles aux bébés, enfants, animaux domestiques et animaux non visés.
Ne pas utiliser des rodenticides à base d'anticoagulants comme appâts permanents, sauf sous la supervision d'un dératiser professionnel ou d'une autre personne compétente. Dans la plupart des cas, l'infestation doit être sous contrôle dans les 35 jours. Si l'activité se poursuit au-delà de cette période, la cause probable devrait être déterminée.

4.1.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid

Aucunes

4.1.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its

Aucunes

4.1.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product

Aucunes

4.2

Dans et autour des bâtiments - Professionnel

Product Type	TP14 - Rodenticides
Where relevant, an exact description of the	<p>Utilisation dans et autour des bâtiments. Les appâts sont disposés manuellement dans la zone infestée par les rongeurs. L'appât peut potentiellement être utilisé dans de nombreuses circonstances différentes et peut être appliqué de plusieurs manières. La méthode d'application dépendra de la situation particulière. La priorité est toujours d'exclure autant que possible toute exposition des animaux non-cibles. La méthode d'application par des usagers professionnels se fera au moyen de boîtes d'appât à verrouillage de sécurité, de points d'appât (dispositif de fortune qui utilise des matériaux locaux et / ou l'environnement local pour restreindre l'accès à l'appât), en vrac mais inaccessibles (dispositif qui utilise l'environnement local uniquement pour restreindre l'accès à l'appât). Les boîtes d'appâts peuvent être fixées au sol. L'appât dans les boîtes peut également être fixé afin de réduire au maximum le risque d'enlèvement et de dispersion de l'appât par les rongeurs. L'appât peut également être placé sur un plateau sous une tuile ou situé de manière à ce que l'accès par des organismes non visés est limité. Ces méthodes, en elles-mêmes, représentent une gamme d'accès potentiels. La vulnérabilité (ou l'accès par des organismes non visés) d'un site particulier doit être évaluée dans la décision quant à la méthode d'application à utiliser. Le produit ne doit jamais être placé indifféremment.</p>
Target organism(s) (including development stage)	<p>Rattus norvegicus-Adultes ou juvéniles-Brown rat Mus musculus-Adultes ou juvéniles-House mouse Rattus rattus-Adultes ou juvéniles-Roof rat</p>
Field(s) of use	

Intérieur

Extérieur

Application method(s)

Application des appâts

Méthode d'application: application d'appâts dans des boîtes d'appât ou des points d'appât couverts et protégés.

Description détaillée: placer les appâts aux endroits où il y a des signes d'activité des rongeurs, tels que excréments frais, dans ou près des nids et refuges, passages empruntés par les rongeurs et sources de nourriture. Répartir les appâts dans la zone infestée.

Rats : jusqu'à 200g d'appât tous les 10 mètres (5 mètres en cas de forte infestation). Ne pas déplacer ou modifier les points d'appât pendant plusieurs jours après la première application. Si aucun signe d'activité des rongeurs n'est remarqué aux alentours des appâts après 7 à 10 jours, déplacer ceux-ci dans une zone de plus forte activité.

Souris : jusqu'à 40g d'appât tous les 5 mètres (2 mètres en cas de forte infestation). Les souris étant très curieuses, il est conseillé de déplacer les appâts tous les 2 à 3 jours, lors de leur inspection ou remplissage.

Inspecter régulièrement les points d'appâtage pendant les premiers 10-14 jours de la campagne et remplacer les appâts consommés ou souillés par l'eau ou la poussière.

Si tout l'appât a été consommé à un certain endroit, augmenter la quantité de points d'appâtage ; ne pas augmenter la quantité d'appât. Il est plus efficace d'utiliser beaucoup de points d'appâtage avec une faible quantité d'appât plutôt que peu de points d'appâtage avec de grosses quantités d'appât. Celles-ci augmentent les risques pour la faune sauvage et les animaux non visés.

Protéger les appâts des animaux non visés et de l'eau, de préférence en utilisant

Protéger les points d'appâtage des animaux non visés et de l'eau, de préférence en utilisant des stations d'appât disponibles dans le commerce. Dans la lutte contre les rats, des stations d'appât à verrouillage de sécurité doivent être utilisées. Si celles-ci ne sont pas disponibles, placer l'appât dans un récipient dans un morceau de tuyau ou sous une ardoise, une planche ou une tôle ondulée solidement fixée au mur et suffisamment lestée de sorte qu'ils soient hors d'accès des enfants, oiseaux et animaux non visés ; plus particulièrement les chiens, les chats, les cochons et volailles. Si possible, sécuriser les appâts de sorte qu'ils ne puissent pas être emportés. Les sachets peuvent être attachés au moyen d'un fil métallique ou cloués en place.

Les rongeurs morts doivent être ramassés à intervalles réguliers durant le traitement, au moins aussi souvent que pour le contrôle et le réapprovisionnement des appâts. En certaines circonstances, une inspection journalière peut être nécessaire. Éliminer les rongeurs morts conformément aux prescriptions

légales en vigueur.
 - Application des appâts - Rats : jusqu'à 200g d'appât tous les 10 mètres (5 mètres en cas de forte infestation). Souris : jusqu'à 40g d'appât tous les 5 mètres (2 mètres en cas de forte infestation).

Application rate(s) and frequency

100.0 -
 La fréquence d'application est habituellement de 2 à 4 applications par an, tous les 3 à 6 mois.
 Répéter le traitement si nécessaire, suite à ré-infestation, typiquement tous les 3 à 6 mois. La durée d'un programme de traitement peut aller jusqu'à 5 semaines.

Category(ies) of users

Professionnel qualifié
 Professionnel

Pack sizes and packaging material

Sac - PP ou papier - Jusqu'à 25 kg
 Seau - PP - Jusqu'à 20 kg
 Pot - PP ou PE - Jusqu'à 2 kg
 Jerrican - PP ou PE - Jusqu'à 3 kg
 Blister - PET/PE ou PP/PE ou PE/papier - Jusqu'à 10 kg
 Sachet - PE ou PP/papier ou PE/aluminium ou PE/papier/aluminium - 10, 25, 30, 40, 50, 100 ou 200 g
 Sac - PP tissé ou papier multicouches - Jusqu'à 25 kg
 Seau - PP - Jusqu'à 20 kg
 Pot - PP ou PE - Jusqu'à 2 kg
 Blister - PET/PE ou PP/PE ou PE/papier - Jusqu'à 10 kg
 Jerrican - PP ou PE - Jusqu'à 3 kg

4.2.1 Use-specific instructions for use

Aucune.

4.2.2 Use-specific risk mitigation measures

Le statut de la résistance de la population cible doit être pris en compte lorsqu'on examine le choix du rodenticide à utiliser.
Laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit et avant de manger.
Porter un équipement de protection respiratoire approprié (masque respirateur selon la norme EN149 FFP2 ou équivalent) lors du transvasement du produit.
Ne pas utiliser des rodenticides à base d'anticoagulants comme appâts permanents, sauf sous la supervision d'un opérateur pest control ou d'une autre personne compétente.

4.2.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid

Aucune.

4.2.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its

Aucune.

4.2.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product

Aucune

4.3

Dans les égouts - Professionnel

Product Type

TP14 - Rodenticides

Where relevant, an exact description of the

Pour utilisation dans les égouts; uniquement par des professionnels. Les appâts sont disposés manuellement dans la zone infestée par les rongeurs. L'appât peut potentiellement être utilisé dans de nombreuses circonstances différentes et peut être appliqué de plusieurs manières. La méthode d'application dépendra de la situation particulière. La priorité est toujours d'exclure autant que possible toute exposition des animaux non-cibles. La méthode d'application par des usagers professionnels se fera au moyen de boîtes d'appât à verrouillage de sécurité, de points d'appât (dispositif de fortune qui utilise des matériaux locaux et / ou l'environnement local pour restreindre l'accès à l'appât), en vrac mais inaccessibles (dispositif qui utilise l'environnement local uniquement pour restreindre l'accès à l'appât). Les boîtes d'appâts peuvent être fixées au sol. L'appât dans les boîtes peut également être fixé afin de réduire au maximum le risque d'enlèvement et de dispersion de l'appât par les rongeurs. L'appât peut également être placé sur un plateau sous une tuile ou situé de manière à ce que l'accès par des organismes non visés est limité. Ces méthodes, en elles-mêmes, représentent une gamme d'accès potentiels. La vulnérabilité (ou l'accès par des organismes non visés) d'un site particulier doit être évaluée dans la décision quant à la méthode d'application à utiliser. Le produit ne doit jamais être placé indifféremment.

Target organism(s) (including development stage)

Rattus norvegicus-Adultes et juvéniles-Brown rat

Field(s) of use

Intérieur

Application method(s)

Application des appâts
 Méthode d'application: application d'appâts dans des boîtes d'appât ou des points d'appât couverts et protégés.
 Sécuriser jusqu'à 200 g d'appât par point d'appâtage aux structures disponibles afin que l'appât ne soit pas emporté par l'eau. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer les appâts consommés ou dégradés jusqu'à la fin de leur consommation.
 Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation évidente.
 - Application des appâts - Pour les infestations de rats dans les égouts, utiliser des points d'appâtage jusqu'à 200 g.

Application rate(s) and frequency

100.0 -
 La fréquence d'application est habituellement de 2 à 4 applications par an, tous les 3 à 6 mois.
 Répéter le traitement si nécessaire, suite à ré-infestation, typiquement tous les 3 à 6 mois. La durée d'un programme de traitement peut aller jusqu'à 5 semaines.

Category(ies) of users

Professionnel qualifié
Professionnel

Pack sizes and packaging material

Sac - PP tissé ou papier multicouches - Jusqu'à 25 kg
Seau - PP - Jusqu'à 20 kg
Pot - PP ou PE - Jusqu'à 2 kg
Jerrican - PP ou PE - Jusqu'à 3 kg
Sachet - PE ou PP/papier ou PE/alu ou PE/alu/papier - 10, 25, 30, 40, 50, 100 or 200 g
Sac - PP tissé ou papier multicouches - Jusqu'à 25 kg
Seau - PP - Jusqu'à 20 kg
Pot - PP ou PE - Jusqu'à 2 kg
Blister - PET/PE ou PP/PE ou PE/papier - Jusqu'à 10 kg
Jerrican - PP ou PE - Jusqu'à 3 kg
Boite - Papier, carton - Jusqu'à 1 kg

4.3.1 Use-specific instructions for use

Aucune.

4.3.2 Use-specific risk mitigation measures

Le statut de la résistance de la population cible doit être pris en compte lorsqu'on examine le choix du rodenticide à utiliser.
Laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit et avant de manger.
Porter un équipement de protection respiratoire approprié (masque respirateur selon la norme EN149 FFP2 ou équivalent) lors du transvasement du produit.
Ne pas utiliser des rodenticides à base d'anticoagulants comme appâts permanents, sauf sous la supervision d'un opérateur pest control ou d'une autre personne compétente.

4.3.3 Where specific to the use, the particulars of likely direct or indirect effects, first aid

Aucune.

4.3.4 Where specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its

Aucune.

4.3.5 Where specific to the use, the conditions of storage and shelf-life of the product

Aucune.

5. General directions for use

5.1. Instructions for use

Placer les appâts aux endroits où il y a des signes d'activité des rongeurs, tels que excréments frais, dans ou près des nids et refuges, passages empruntés par les rongeurs et sources de nourriture .
Répartir les appâts dans la zone infestée.

Rats : jusqu'à 200g d'appât tous les 10 mètres (5 mètres en cas de forte infestation). Ne pas déplacer ou modifier les points d'appât pendant plusieurs jours après la première application. Si après 7 à 10 jours, aucun signe d'activité des rongeurs n'est remarqué aux alentours des appâts, déplacer ceux-ci dans une zone de plus forte activité.

Souris : jusqu'à 40g d'appât tous les 5 mètres (2 mètres en cas de forte infestation). Les souris étant très curieuses, il est conseillé de déplacer les appâts tous les 2 à 3 jours, lors de leur inspection ou remplissage.
Inspecter régulièrement les points d'appâtage pendant les premiers 10-15 jours de la campagne et remplacer les appâts consommés ou souillés par l'eau ou la poussière.

Protéger les points d'appâtage des animaux non visés et de l'eau, de préférence en utilisant des boîtes d'appât disponibles dans le commerce. Si celles-ci ne sont pas disponibles, placer l'appât dans un récipient dans un morceau de tuyau ou sous une ardoise, une planche ou une tôle ondulée solidement fixée au mur et suffisamment lestée de sorte qu'ils soient hors d'accès des enfants, oiseaux et animaux non visés ; plus particulièrement les chiens, les chats, les cochons et volailles.

Si possible, fixer les appâts de sorte à éviter qu'ils ne soient emportés . Les sachets peuvent être fixés au moyen d'un fil métallique ou cloués en place.

Si tout l'appât a été consommé à un certain endroit, augmenter la quantité de points d'appâts ; ne pas augmenter la quantité d'appât. Il est plus efficace d'utiliser beaucoup de points d'appâtage avec une faible quantité d'appât plutôt que peu de points d'appâts avec de grosses quantités d'appât. Celles-ci augmentent les risques pour la faune sauvage et les animaux non visés . Les rongeurs morts doivent être ramassés à intervalles réguliers durant le traitement (sauf lorsque utilisé dans les égouts), au moins aussi souvent que pour le contrôle et le réapprovisionnement des appâts. Une inspection journalière peut être nécessaire dans certaines circonstances.

Éliminer les rongeurs morts conformément aux prescriptions légales en vigueur.

UTILISATION DANS DES LIEUX PUBLICS: lorsque le produit est utilisé dans un lieu public et qu'il n'est pas placé dans une boîte d'appât avec verrouillage de sécurité, il est obligatoire d'appliquer les recommandations suivantes. Lorsque le produit est utilisé dans un lieu public, la zone traitée doit être clairement indiquée et une notice expliquant les risques d'empoisonnement primaire ou secondaire par des anticoagulants, ainsi que les premiers soins à appliquer en cas d'empoisonnement doit être disponible avec les appâts.

En cas d'utilisation de boîtes d'appâts avec verrouillage de sécurité, celles-ci doivent clairement indiquer qu'elles contiennent un rodenticide et qu'elles ne doivent pas être touchées.

5.2. Risk mitigation measures

Les appâts doivent être placés de manière sécurisée de sorte à minimiser le risque de leur consommation par d'autres animaux ou des enfants.
Si possible, fixer les appâts de sorte à éviter qu'ils ne soient emportés.
Les rongeurs morts doivent être ramassés à intervalles réguliers durant le traitement (sauf lorsque utilisé dans les égo u ts) , au moins aussi souvent que pour le contrôle et le réapprovisionnement des appâts. Une inspection journalière peut être nécessaire dans certaines circonstances. Eliminer les rongeurs morts conformément aux prescriptions légales en vigueur.
Sauf sous la supervision d'un dératiseur professionnel ou d'une autre personne compétente, ne pas utiliser en permanence d'appât rodenticide anticoagulant.
Ramasser tous les appâts après le traitement et les éliminer conformément aux prescriptions légales en vigueur.
Contient un agent amérisant (0,01% de benzoate de dénatonium) dans toutes les formulations.

5.3. Particulars of likely direct or indirect effects, first aid instructions and emergency

Eventuels effets directs ou indirects particuliers: rodenticide anticoagulant.
Toxique pour la plupart des mammifères et espèces aviaires, y compris les animaux domestiques, la faune sauvage et les humains.
Premiers soins: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Antidote: vitamine K1 (sous supervision médicale).
Les professionnels de la médecine devraient consulter le Centre antipoison local pour de plus amples informations.
Mesures d'urgence pour protéger l'environnement: éviter une fuite ou un déversement supplémentaire, si sans danger. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts.
Le Dif é nacoum est un anticoagulant qui peut produire des saignements; ceci même plusieurs jours après l'exposition. Si il n'y a pas de saignement actif, le temps de prothrombine (INR) devrait être immédiatement mesuré, ainsi que 48 à 72 heures après l'exposition. Si l'INR est supérieure à 4, administrer 5-10 mg de Vitamine K1 (phytomenadione) par injection intraveineuse lente (100 µg/kg de poids pour un enfant). Le traitement à la phytomenadione (par voie orale ou intraveineuse) peut être nécessaire pendant plusieurs semaines. Le Centre Antipoison (070/245 245) devrait être consulté, particulièrement en cas d'hémorragie active.

5.4. Instructions for safe disposal of the product and its packaging

Le produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité.
Eliminer les emballages, les produits non utilisés et les rongeurs morts conformément aux prescriptions légales en vigueur.

5.5. Conditions of storage and shelf-life of the product under normal conditions of storage

Conserver dans un endroit frais, bien ventilé.
Tenir à l'écart des agents oxydants.
Date de péremption: 2 ans après la date de production.

6. Other information

Il y a des erreurs dans les phrases CLP qui ne peuvent pas être corrigées. Les phrases devraient être:
P220 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
P280 Porter des gants de protection
P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Suite au changement de format entre l'"ancien" et le "nouveau" SPC il n'y a pas d'endroit spécifique où mettre le "fonction/mode d'action":

III.2 action long terme
III.2.1 anticoagulant
III.2.1.1 toxic par ingestion
III.2.1.1.1 ingestion par la nourriture